



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**Séance du Lundi 16 Décembre 2024**

**Date de convocation**

\*\*\*

Le 06 Décembre 2024

**Nombre  
d'Administrateurs**  
\*\*\*\*\*

En exercice..... 17

Présents..... 11

Votants..... 13

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le seize Décembre à Dix-Huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de MARLY, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente.

**Étaient Présents :**

Madame Alice DUPONT-DONNET, Vice-Présidente, Madame Mathilde BARBIEUX, Monsieur Jean-Claude VILLAIN, Madame Priscilla DZIEMBOWSKI, Monsieur Joël QUENTIN, Madame Jeanne-Marie BINOT, Madame Marie-Thérèse HOUZEZ, Monsieur Christian CHATELAIN, Monsieur Bruno MOUFTIEZ, Monsieur Jean-Noël DUPONT, Monsieur Bruno LECLERCQ,

**Étaient Absents excusés :**

DL-2024-27

**Objet**  
\*\*\*\*

**Aide à l'Autonomie des  
personnes en situation  
de Handicap**

Monsieur Jean-Noël VERFAILLIE, Président, (donne procuration à Madame Alice DUPONT-DONNET) ; Monsieur Frédéric DEROT, Madame Anne-Sophie BARTHELEMY, (donne procuration à M. Joël QUENTIN)

**Étaient Absents :**

Madame Martine WOLF, Madame Janine LECAILLE, Madame Loetitia ARENA.

**Exposé :**

Conformément au règlement des aides facultatives, le Centre Communal d'Action Sociale propose une aide à l'autonomie pour les personnes titulaires de la carte d'invalidité.

Ainsi, une prise en charge de 10 trajets par mois, utilisables sur l'ensemble du réseau Transvilles, est effectuée, mensuellement, par le CCAS.

**Considérant** l'utilité de maintenir une aide à l'autonomie des personnes en situation de handicap pour l'année 2025,

**Considérant** qu'en 2023, 33 personnes titulaires de la carte d'invalidité ont été inscrites dans ce dispositif et qu'en 2024 ils étaient encore 32 supplémentaires pour une utilisation totale de 109 coupons sur l'année,

**Considérant** que le coût d'un chargement de 10 trajets par mois est équivalent à 12 Euros,

Il est proposé au Conseil d'administration :

- De maintenir la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

Le Conseil d'Administration,

Oui l'exposé de Madame La Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITÉ,**

- **Se prononce favorablement** sur le maintien de la la prise en charge des transports correspondant à 10 trajets par mois pour chaque personne titulaire de la carte d'invalidité 80% et domiciliée à Marly depuis plus de 6 mois.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

Pour extrait conforme,

Jean-Noël VERFAILLIE  
Président.



Affiché le .....

Transmis en Sous-préfecture le 27/12/2024

Document exécutoire à compter du 27/12/2024

Notifié à l'intéressé le .....